



Audit – Bureau de Lille  
213 Boulevard de Turin

59777 Euraille

T : +33 (0)3 20 13 09 94

[www.bakertilly.fr](http://www.bakertilly.fr)

## « R.T.E.S » Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire

Association

Siège social : 98B, Rue Brule Maison, 59000 Lille

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



---

## **R.T.E.S**

Association Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire  
Siège social : 98 B, Rue Brule Maison, 59000 Lille

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'Association R.T.E.S Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association R.T.E.S Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

1

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Euralille, le 28 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Baker Tilly STREGO



Bertrand LEROY

# **Bilan et Compte de Résultat**

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

## Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	10 000	10 000		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	5 157	3 356	1 801	2 930
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	3 329		3 329	3 329	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>18 486</b>	<b>13 356</b>	<b>5 130</b>	<b>6 259</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et A comptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 162	1 500	6 662	15 375
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	13 379		13 379	819	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	284 652		284 652	281 168	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	345		345	589
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>306 538</b>	<b>1 500</b>	<b>305 038</b>	<b>297 951</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecarts de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>325 024</b>	<b>14 856</b>	<b>310 168</b>	<b>304 211</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			3 329	3 329	
(3) dont à plus d'un an					

Baker Tilly STREGO

Commissaire aux comptes

## Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	230 466	232 858
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
	<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>13 475</b>	<b>(2 392)</b>
	<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>243 941</b>	<b>230 466</b>
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>243 941</b>	<b>230 466</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		10 000
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>		<b>10 000</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	686	788
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 003	20 448
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	41 348	41 694
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	210	815	
Produits constatés d'avance	15 981		
	<b>Total des dettes</b>	<b>66 228</b>	<b>63 745</b>
	Ecart de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>310 168</b>	<b>304 211</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	13 475,02	(2 391,97)
(1) Dont à moins d'un an	66 228	63 745	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	686	788	

**Baker Tilly STREGO**  
 Commissaire aux comptes

## Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	236 945	238 043
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	13 710	11 303
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	64 705	71 853
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	16 250	13 223
Utilisations des fonds dédiés	10 000	15 000	
Autres produits	25	11	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>341 635</b>	<b>349 432</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	81 712	128 857
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 038	1 257
	Salaires et traitements	166 275	146 055
	Charges sociales	62 184	52 848
	Dotations aux amortissements et dépréciations	2 629	11 738
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		10 000
Autres charges	16 650	349	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>330 487</b>	<b>351 105</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>11 148</b>	<b>(1 673)</b>	

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

# Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>11 148</b>	<b>(1 673)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 327	1 085
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>2 327</b>	<b>1 085</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>2 327</b>	<b>1 085</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>13 475</b>	<b>(587)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 805
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>1 805</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>(1 805)</b>
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>343 962</b>	<b>350 517</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>330 487</b>	<b>352 909</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>13 475</b>	<b>(2 392)</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			
Prestations en nature		9 000	3 000
Bénévolat		7 470	
<b>TOTAL</b>		<b>16 470</b>	<b>3 000</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		9 000	3 000
Prestations			
Personnel bénévole		7 470	
<b>TOTAL</b>		<b>16 470</b>	<b>3 000</b>

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

# Annexe

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

## Présentation de l'association

### Objet social

L'association a pour objet de regrouper des collectivités et pays porteurs de projet d'économie solidaire en vue de :

- Promouvoir leurs démarches pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie sociale et solidaire ;
- Constituer un lieu ressource en termes d'information et un lieu d'appui à la mise en œuvre de projet par la mutualisation des expériences locales et par le développement de démarches et d'outils communs ;
- Contribuer à la formation des élu-e-s et des technicien-ne-s des structures adhérentes ;
- Elaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

### Nature et périmètre des activités

Ses principales missions sont :

- Coordonner par des réunions de travail les réflexions de ses adhérents ;
- Mettre en place des formations ;
- Organiser des actions de sensibilisation à l'économie sociale et solidaire ;
- Participer à des colloques, conférences, séminaires, congrès afin de promouvoir les pratiques de ses adhérents ;
- Développer des outils, documentations, expertises pour faciliter la mise en œuvre de démarches d'économie sociale et solidaire au sein des territoires adhérents ;
- Conduire tout type d'études nécessaires au développement d'actions de développement solidaire.

Périmètre : Tout le territoire national français.

### Moyens mis en œuvre

Pour ses activités, l'association reçoit principalement des subventions mais aussi des cotisations annuelles de ses adhérents.

L'association compte 6 salariés et est administrée par un conseil d'administration de 25 personnes, tous bénévoles.

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **310 168** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **343 962** euros et un total **charges** de **330 487** euros, dégagant ainsi un **résultat** de **13 475** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les présents comptes ont été arrêtés conformément aux principes édictés par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié et ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

**Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

**Cotisations**

Les cotisations ont été comptabilisées selon la méthode des encaissements.

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	10 000					10 000
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>10 000</b>					<b>10 000</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 920				763	5 157
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 920</b>				<b>763</b>	<b>5 157</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>						
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	3 329					3 329
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>3 329</b>					<b>3 329</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 249</b>				<b>763</b>	<b>18 486</b>

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

## Amortissements

		A mortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		A mortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	10 000			10 000
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>10 000</b>			<b>10 000</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	2 990	1 129	763	3 356
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 990</b>	<b>1 129</b>	<b>763</b>	<b>3 356</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>12 990</b>	<b>1 129</b>	<b>763</b>	<b>13 356</b>

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

## Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023	
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>						
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>						
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>legs ou donations</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>					
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers	16 250	1 500	16 250	1 500
		Sur créances reçues par legs ou donations				
		Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>16 250</b>	<b>1 500</b>	<b>16 250</b>	<b>1 500</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>16 250</b>	<b>1 500</b>	<b>16 250</b>	<b>1 500</b>	
Dont dotations et reprises <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>			1 500	16 250		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

**Baker Tilly STREGO**  
Commissaire aux comptes

## Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 329	3 329	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	3 000	3 000	
	Autres créances clients, usagers	5 162	5 162	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	34	34	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	12 021	12 021	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 325	1 325	
Charges constatées d'avance	345	345		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>25 215</b>	<b>25 215</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	686	686		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 003	8 003		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	10 429	10 429		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 713	28 713		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 205	2 205		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	210	210			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	15 981	15 981			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>66 228</b>	<b>66 228</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

**Baker Tilly STREGO**  
Commissaire aux comptes

## Charges à payer (avec détail)

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>				
<b>Autres emprunts obligataires</b>				
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	154	170	(16)	-9,34
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>				
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	5 725	16 751	(11 026)	65,8
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	14 589	16 629	(2 040)	12,2
<b>Dettes fournisseurs d'immobilisation</b>				
<b>Autres dettes</b>		605	(605)	00,0
<b>TOTAL</b>	<b>20 468</b>	<b>34 155</b>	<b>(13 687)</b>	<b>40,0</b>

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>345</b>
Insite - hébergement site internet		345	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>345</b>

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

## Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	232 858	(2 392)			230 466
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	(2 392)	2 392	13 475		13 475
<b>Situation nette</b>	<b>230 466</b>		<b>13 475</b>		<b>243 941</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>230 466</b>		<b>13 475</b>		<b>243 941</b>

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

## Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédi à des projets sans dépense cours des deu derniers exerci
Subventions d'exploitation							
Subvention ANCT 2022	10 000		10 000				
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>	<b>10 000</b>		<b>10 000</b>				

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

## Notes sur le compte de résultat

### Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant	Taux
Cotisations	236 945	69 %
Prestations de services	13 710	4 %
Subventions	64 705	19 %
Utilisation des fonds dédiés	10 000	3 %
Autres produits	16 275	5 %
<b>TOTAL</b>	<b>341 635</b>	<b>100 %</b>

### Ventilation des subventions

Les subventions de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des subventions	Montant	Taux
Direction Générale du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance	35 000	54 %
ANCT	25 000	39 %
Agence Nationale de Recherche	3 005	5 %
Ville de Nantes	1 700	3 %
<b>TOTAL</b>	<b>64 705</b>	<b>100 %</b>

### Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter

**Baker Tilly STREGO**  
Commissaire aux comptes

## Contributions volontaires en nature

### **Bénévolat**

En 2023, l'association a bénéficié de 498 heures de bénévolat réparties comme suit :

- Instances du RTES : 214 heures ;
- Evènements organisés par le RTES : 168 heures ;
- Représentations extérieures : 116 heures.

### **Mise à disposition à titre gracieux de locaux**

L'association a également bénéficié de mise à disposition de salles à titre gracieux en 2023 :

- Un amphithéâtre pour le séminaire politique de la ville par Plaine Commune : 2 000 euros ;
- Une salle pour le club AuRa par la métropole de Lyon : 1 000 euros ;
- Une salle pour les rencontres filières par la ville de Roubaix : 500 euros ;
- Une salle pour le club ESS PDL par la ville de Nantes : 1 000 euros ;
- Une salle pour le conseil d'administration du RTES par le Ministère de l'Economie : 1 000 € ;
- Une salle pour une rencontre sur le foncier par Nantes Métropole : 500 € ;
- Une salle pour le club Pays de la Loire sur les PTCE par Saint-Nazaire Agglomération : 500 € ;
- Une salle par PLS : 1 000 € ;
- Une salle pour le Club occitanie par le Sicoval : 500 € ;
- Une salle pour le conseil d'administration par le MGP : 1 000 €.

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

## Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif est égal à zéro, car les dirigeants qui sont le président, le trésorier et le secrétaire, ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

## Effectif moyen

		31/12/2023	Interne	Externe
<b>EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE</b>	Cadres & professions intellectuelles supérieures		3	
	Professions intermédiaires			
	Employés		2	
	Ouvriers			
	<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes